

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sportive et culturelle

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel, d'un avancement de grade ou de la promotion interne (+1)

Un agent a réussi le concours de rédacteur et les missions occupées par cet agent correspondent à celles qui relèvent du grade de nomination.

Il est proposé de créer le poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} janvier 2019.

Le poste sera supprimé, le cas échéant à l'issue de la période de stage, à la titularisation, soit au plus tôt au 1^{er} janvier 2020.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-3/+3)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Afin de nommer ces collaborateurs, recrutés en interne, il convient de créer les postes suivants au 1^{er} janvier 2019 :

- un poste de rédacteur à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Et de supprimer, à la même date :

- un poste d'attaché à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- un poste d'adjoint technique à temps complet,

III. Adaptation du tableau des effectifs liée aux détachements de longue durée hors collectivité (-1/+0)

Un agent est actuellement en détachement de plus de 6 mois ; son poste peut donc désormais être considéré comme vacant et supprimé.

A ce titre, il convient de supprimer, un poste d'attaché principal, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

IV. Adaptation du tableau des effectifs liée aux détachements pour stage d'agents titulaires (-2/+0)

Un agent nommé dans le cadre de la promotion interne, un autre nommé suite à sa réussite aux sélections professionnelles ont satisfait à leur période de stage de 6 mois. Par suite, ils sont titularisés dans leur grade.

Dès lors, il convient de supprimer les postes suivants au 1^{er} janvier 2019 :

- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet.

V. Adaptation du tableau des effectifs liée à la réorganisation d'un service (-0/+0.5)

En 2013, l'option a été prise de supprimer ½ poste au sein du secteur des intendants. Il apparaît cependant que l'effectif actuel ne permet pas au secteur de fonctionner de manière optimale compte tenu de la particularité des sujétions horaires auxquelles il est soumis (travail en soirée et le samedi). Par suite, il apparaît nécessaire de créer le ½ poste manquant.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet au 1er janvier 2019.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer 4,5 postes et à en supprimer 6.

Le tableau des effectifs passe ainsi de 422,34 ETP à 420,84 ETP. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

| Effectifs autorisés en équivalent temps plein | Au 1er octobre 2018 | Au 1er janvier 2019 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Ville | 422,34 (dont 4 détachés pour stage) | 420,84 (dont 3 détachés pour stage) |
| CCAS | 17,69 | 17,69 |
| TOTAL : | 440,03 | 438,53 |

Il est à noter que, au 1^{er} octobre 2018, sont maintenus au tableau des effectifs 3 postes pour des agents détachés pour stage dans un nouveau grade :

- un poste d'agent de maîtrise,
- deux postes de rédacteur.